

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 02 Juillet 2018.**

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 02 juillet, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - S. BELLAHMER - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMINETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 8

D. ATIG représenté par E. ETE - F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY - A. ZERKAL représenté par C. VAZQUEZ - P. LOUISSON représenté par Y. LE BRIAND - Y. ITOUA représentée par M. AUBRY - G. BAGAVANE représenté par Y. BOUKANTAR - C. MABANZA représentée par S. LAATIRISS - L. HERGAUX représentée par P. RIO.

Absents : 8

A. QAROUACH - T. DIAWARA - C. M'PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE.

**Délibération N° DEL - 2018 - 0076 :** « *Convention Ville-Caisse des dépôts et Consignations portant sur le cofinancement d'études relatives au Pacte financier* ».

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la feuille de route Grigny 2030,

**Vu** la mission confiée au Délégué du gouvernement par lettre du Directeur de Cabinet du Premier Ministre en date du 25 mars 2017 et portant sur l'établissement d'un Pacte financier,

**Considérant**, que cette mission a été conduite dans le cadre de la gouvernance tripartite mise en place au titre de la feuille de route « Grigny 2030 »,

Page 1 sur 2

**Considérant** qu'il a été décidé entre les parties de recourir à une prestation d'ingénierie financière pour élaborer un diagnostic partagé et des préconisations au titre du Pacte financière,

**Considérant** que la Caisse des dépôts et Consignations a convenu de participer au financement à hauteur de 70 % TTC du coût de cette prestation,

**Vu** la prestation d'ingénierie financière sous maîtrise d'ouvrage de la Commune assurée par le Cabinet FCL pour un montant 36 090 € TTC,

**Vu** le projet de convention élaboré entre la Commune et la Caisse des dépôts et Consignations relative aux modalités et dispositions de la participation de la Caisse des dépôts et Consignations,

**Entendu l'exposé** de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**Approuve** la convention Ville-Caisse des dépôts et Consignations portant sur le cofinancement d'études relatives au Pacte financier et annexée à la présente délibération.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : A l'Unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : - 4 JUIL. 2018

Transmis au contrôle de légalité le : - 4 JUIL. 2018